

## Axe d'écopage des canadais

Lors des opérations de remplissage des bombardiers d'eau, la navigation y est interrompue et strictement interdite sur l'axe d'écopage prévu.

Les bateaux rejoindront immédiatement la berge la plus proche dans l'attente de la fin des opérations des hydravions.

## Jet ski

**La pratique du jet ski et du scooter des mers est interdite sur toutes les zones du plan d'eau.**

## Mises à l'eau

4 mises à l'eau aménagées gratuites :

- **Base des Bouldouïres** (appointement possible auprès du prestataire),
- **Base du Gua des Brasses** avec appointement libre et gratuit,
- **Rive gauche** en face du barrage (au lieu dit "La Combe") avec appointement à demander à la Mairie d'Anglès,
- **Au Rouquié** avec appointement à demander par écrit (places limitées) à la Mairie de Lamontélaré.

## Baignade

La **baignade** est autorisée uniquement dans les zones surveillées (Plage des Bouldouïres et du Gua des Brasses) pendant les heures et périodes de surveillance en saison estivale ; en dehors de ce cadre, la **baignade** est interdite. La **baignade** est interdite sur la zone 3 (commune de Lamontélaré et Anglès).

## Base de loisirs des Bouldouïres

### École de voile et locations

06 76 28 15 08  
(hors-saison)  
04 67 95 15 90  
(en saison)

### Loca Surf Loisirs

Locations VTT et  
VTAE, paddles,  
canoës, kayaks,  
pédalos, bateaux avec  
et sans permis, vélos  
sur l'eau.

### Bateau promenade "La Rebondine"

06 45 72 52 00  
06 74 57 38 34

### Évasion Raviège

Location  
d'appointements,  
canoës, pédalos,  
paddles,  
bateaux électriques  
04 67 97 53 96

### Piscine

04 67 97 61 20

### Postedescours

Base du Gua  
des Brasses  
04 67 23 42 24

Base des  
Bouldouïres  
04 67 97 60 09

## Contacts utiles

Gendarmerie : 17  
Pompiers : 18 - 112  
Mairie : 04 67 97 61 47  
Cabinet Médical : 04 67 97 60 86

# Réglementation de la navigation

## Lac de la Raviège La Salvetat-sur-Agout

LA SALVETAT  
SUR AGOUT



www.lasalvetatsuragout.fr



# Réglementation de la navigation

La limite amont du plan d'eau se situe à 250 m en amont de la pointe de la propriété de Le Cambou sur la rive gauche. Elle traverse perpendiculairement le plan d'eau pour aboutir sur la rive droite à la pointe amont de l'anse jouxtant la RD 14E au Sud-Est du hameau de Condas.

## Zone 1

Sur la commune de La Salvetat, elle permet l'évolution des voiliers et planches à voile avec **vitesse réduite des bateaux à moteur impérativement à 3 nœuds ou 5 km/h**. Elle va de l'aval de la zone interdite amont jusqu'à l'aval du Pont de Calas. Limite matérialisée par

deux bouées jaunes, situées entre les hameaux de Calas et le Gua des Brasses.

Le **secteur des Bouldouïres** comprend un espace de baignade surveillée, un chenal d'accès réservé à l'école de voile, un chenal de desserte du port et un accès de mise à l'eau ouvert au public.

Le sens de circulation est réglementé : **un double sens sous le pont de Calas**,

## Zone 2

Sur la commune de La Salvetat, elle permet l'évolution de toutes embarcations, de l'aval de la zone 1 jusqu'à la limite du département du Tarn.

Dans cette zone, deux secteurs :

Le **secteur de Lixirié** offre des aménagements liés au stationnement des bateaux. Le ballisage spécifique à ce secteur est réalisé et entretenu par et sous la responsabilité des copropriétaires du lotissement du Lixirié.

Le **secteur du Gua des Brasses** propose un espace de baignade balisé, un accès de mise à l'eau ouvert

au public et un chenal de desserte d'appointement journalier libre et gratuit.

Le **passage entre les 2 îles Rebondines est interdit** et le passage entre l'île du Sud et la terre ferme de la Resclause a un sens de circulation interdit d'amont vers l'aval. La vitesse entre la Resclause et l'île est limitée à 3 nœuds ou 5 km/h.

## Zone 3

Elle se poursuit sur les communes d'Anglès et de Lamontélaré. La navigation y est interdite aux abords du barrage matérialisée par des bouées jaunes. Elle est limitée à une vitesse de 5 km/h au delà de ce périmètre et sur les espaces autour du Rouquié. Le reste de cette zone permet l'évolution de toutes embarcations.

